CNESER du 5 décembre 2023, un ordre du jour aussi fourni que divers

Compte-rendu de vos représentants SNPTES-UNSA au CNESER

Le CNESER réuni ce 5 décembre a pu bénéficier d'un point d'information relatif au comité de suivi des cycles LMD (CSLMD). Le SNPTES est représenté, dans cette instance ministérielle, par cinq collègues BIATSS et enseignant-chercheur ; cette forte présence du SNPTES au sein du comité de suivi comme sa participation constante au CNESER ainsi qu'au sein des conseils des établissements d'enseignement supérieur permet à notre organisation de veiller à la qualité de l'offre pédagogique.

Le SNPTES a ensuite pu donner un avis favorable à l'accréditation de l'offre de formation de l'université de Nouvelle Calédonie en insistant sur la nécessité de doter cet établissement des moyens nécessaires au développement, dans le Pacifique Sud, d'un enseignement supérieur public de qualité (communiqué SNPTES : université de Nouvelle-Calédonie[1]).

Un autre projet de texte entend limiter, en odontologie (dentaire), la durée maximale du premier cycle. Même si le SNPTES comprend la volonté des rédacteurs de ce projet, il s'est abstenu au moment du vote en arguant du fait que le plus urgent n'est pas de chasser quelques étudiants un peu trop lents, mais de former les futurs praticiens nécessaires à combler le manque de chirurgiennes et chirurgiens-dentistes sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultramarins.

Concernant ensuite un projet d'arrêté accordant la reconnaissance, par l'État, à des écoles techniques privées pour des BTS, le SNPTES a pu, tout en rejetant ce texte, apprécier la volonté du ministère de ne pas accorder trop facilement cette reconnaissance puisque ses services ont rejeté, en l'espèce, 21 demandes sur 25 !

Au sujet d'un projet d'arrêté relatif aux nomenclatures des mentions des diplômes nationaux de licence et de master, le SNPTES a donné un avis positif. Il s'agit, en l'espèce, de la transformation de la licence et du master « Sciences de l'éducation » en « Sciences de l'éducation et de la formation » et de la création de la licence professionnelle mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Le SNPTES a ensuite approuvé un projet de décret relatif aux modalités d'admission en BTS et BTSA, puisqu'il s'agit, en l'espèce, d'aider nos bacheliers de bac pro à obtenir leur passage en BTS.

Concernant un projet de décret relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur, le SNPTES a approuvé celui-ci, car il offre la possibilité, à Parcoursup, d'informer un peu mieux les futurs étudiants et étudiantes.

Le SNPTES a ensuite rejeté le projet intitulé « Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA) Bachelor Agro et Experts associés » (sic). Ce projet risque de favoriser le développement de l'enseignement supérieur privé avec la création d'un bachelor donnant, automatiquement, le grade de licence.

Le SNPTES, une nouvelle fois, tient à rappeler qu'il n'est pas opposé à l'enseignement supérieur privé par dogmatisme, mais que l'attribution des grades et diplômes universitaires doit demeurer sous le giron des établissements publics d'enseignement supérieur. Quant à la création des "experts", portée par le même projet, elle remet en cause, partiellement, le rôle de nos collègues enseignants de l'enseignement agricole. Les enseignants ne seraient pas, d'après le ministère de l'agriculture, considérés comme des experts !

Enfin, concernant les cinq derniers projets examinés par ce CNESER, il s'agissait, pour notre ministère, d'accorder à des établissements privés, la possibilité de délivrer des diplômes ou grades normalement réservés à l'enseignement supérieur public. Le SNPTES s'est opposé à ces projets en s'appuyant, notamment : sur le principe de collation des grades universitaires, sur les dérives de l'enseignement supérieur privé lucratif et, ce n'est pas un détail, sur la faiblesse de la recherche dans la plupart de ces établissements, qualifiés, parfois à tort, d'enseignement supérieur.

Choisy-le-Roi, le 05 décembre 2023

[1] https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice_display&id=15302

SNPTES-UNSA Recherche et Formation - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 09 50 36 41 95
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : https ://www.snptes.fr - Espace de discussions : https://forum.snptes.fr